

**GÉRER LES PASSIFS CONDITIONNELS ET
LES PPP DANS LE CONTEXTE DE LA
PANDÉMIE DE COVID-19 : L'ÉTUDE DE CAS
DU KENYA**

Par
Dr. Ulwodi Wafula
Gestion de la dette publique,
Trésor public,
Kenya
les 22 et 23 septembre 2020

POURQUOI des PPP ?

- Le secteur privé peut offrir un meilleur rapport qualité-prix (optimisation des ressources) - une meilleure qualité de services à moindre coût — :
 - son dynamisme, sa motivation et sa créativité
 - la combinaison de la création d'actifs et de la prestation de services
 - gain d'efficience principalement lié à l'internalisation de la stratégie de maintien
 - la possibilité d'introduire des redevances pour services rendus

POURQUOI des PPP ?



Cependant les gains d'efficacité des PPP doivent être suffisamment élevés pour compenser :

le coût plus élevé du capital privé

les coûts fixes associés à la gestion des PPP

POURQUOI des PPP ?

**Crée l'illusion de l'espace budgétaire alors
qu'en fait il n'y en a pas**

Seuls les « bons » projets de PPP « peuvent »
créer de l'espace « si »

des gains d'efficience sont réalisés
qui sont plus importants que les coûts
financiers et de transaction par comparaison
avec la passation des marchés publics
traditionnels

PROJETS DE PPP AU KENYA



Contexte juridique et institutionnel

La Constitution du Kenya 2010

Loi de 2012 sur la gestion des finances publiques

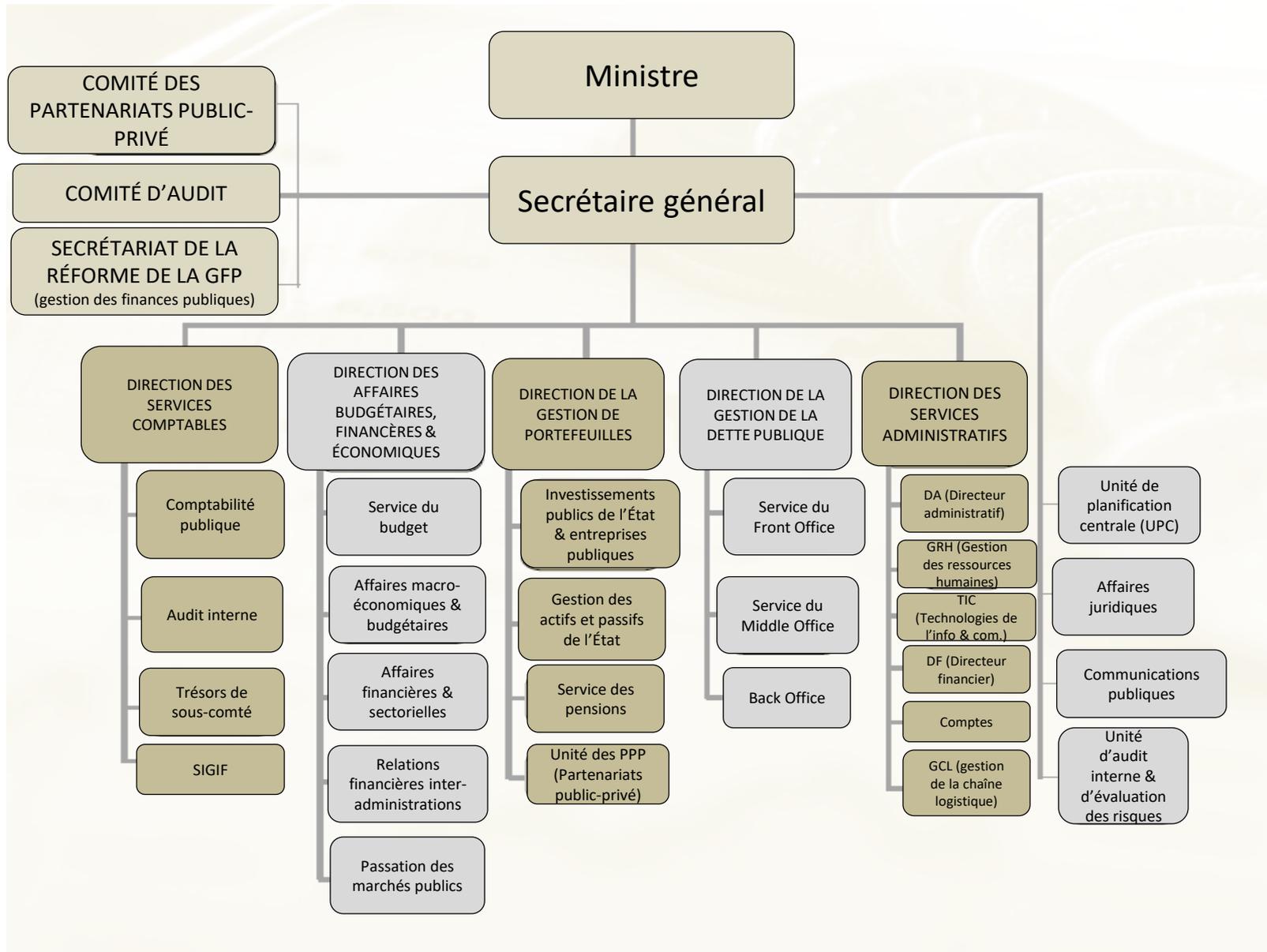
Règlementation de 2015 prise en application de la Loi sur la gestion des finances publiques

Loi de 2013 sur les partenariats public-privé

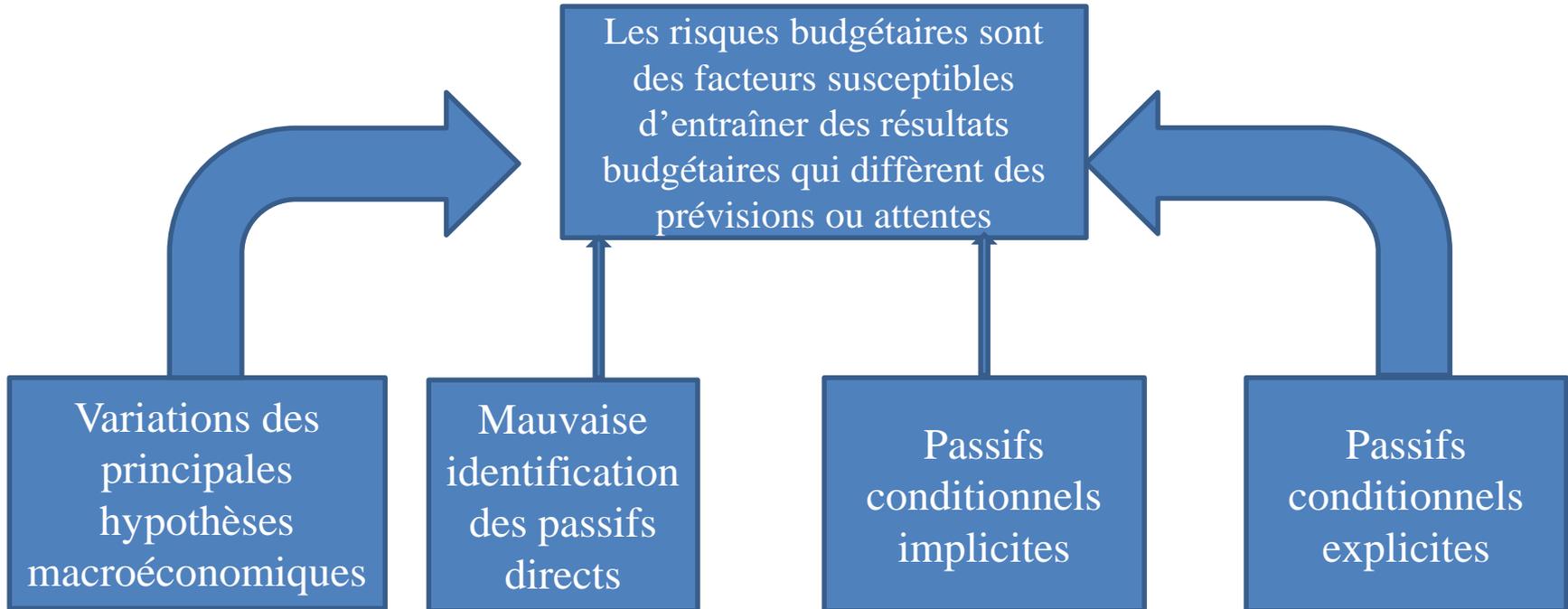
Politique sur la publication de mesures de soutien du gouvernement à l'appui des programmes d'investissements

Politique de l'emprunt et de la dette

Contexte juridique et institutionnel



Risques budgétaires



Combinaison d'impacts probables inhérents à la COVID-19

- *Diminution de la perception des recettes*
- *Des versements potentiels considérables*
- *Possibilité de renflouement des entreprises
d'État et des entités publiques*
- *Réaffectation sous-optimale des ressources
et réduction de la redevabilité
(responsabilité)*
- *Affaiblissement institutionnel post-COVID-
19 etc.*

LA VOIE À SUIVRE

- *Renforcer le cadre juridique de la gestion des risques*
- *Restructuration institutionnelle et gestion du changement.....*

**Je vous
remercie**